

La Politique sur l'utilisation des ressources informatiques et des services de réseautique et de télécommunication de la Commission scolaire Marie-Victorin...

- s'adresse à **tous les utilisateurs** des technologies de la CSMV;
- vise à assurer un **environnement informatique sécuritaire** pour tous;
- définit l'**utilisation adéquate et consciencieuse** des outils informatiques et de télécommunication à des fins de travail scolaire, pédagogique ou administratif.

LES BONNES PRATIQUES À ADOPTER

- Utiliser les équipements de la CSMV, Internet, la messagerie électronique et la téléphonie de façon appropriée et **pour du travail scolaire, pédagogique ou administratif seulement**.
- S'assurer de **conserver son code d'accès et son mot de passe secrets** et confidentiels.
- **Avant d'installer un logiciel**, s'assurer qu'il est **autorisé**, accompagné d'une **licence légale** et supporté par le Service des technologies de l'information.
- S'assurer auprès du Service des technologies de l'information que **les fichiers et logiciels téléchargés n'entraveront pas l'intégrité du réseau** ni le bon fonctionnement des ordinateurs.
- S'assurer du **respect** et de la **sécurité des données** de la CSMV.
- **Signer toutes les communications** électroniques et utiliser un **langage convenable** et respectueux.
- S'assurer que les **pièces jointes** à l'envoi d'un message électronique sont **exemptes de virus** et de leurs ramifications.

LES PRATIQUES INTERDITES

- Écouter la **radio**, la **télévision**, des **films** ou des **vidéos** sur Internet*.
 - **Utiliser Internet à des fins personnelles** pendant les heures de travail ou de classe.
 - **Utiliser tout code d'accès et mot de passe d'un autre utilisateur**, ou divulguer tout autre code ou mot de passe, y compris le sien.
 - **Répondre à un sondage**, un **blogue**, un **forum** d'échange en utilisant la messagerie électronique (courriel) de la CSMV*.
 - **Altérer ou transférer des données** par voie électronique à l'extérieur de la CSMV dans le but d'en faire le commerce.
 - **Expédier des messages à tous les utilisateurs de la CSMV** sur des sujets d'intérêt public, des nouvelles de toute sorte, des chaînes de courriels ou toute information non pertinente au travail ou aux études à la CSMV.
 - Utiliser la messagerie ou la téléphonie à des fins de **publicité**, de **propagande**, de **harcèlement**, de diffusion de **propos diffamatoires et haineux**, offensants, perturbants, dénigrants, ou utiliser des commentaires ou images à connotation sexuelle, sexiste ou raciste. Se prêter à cette pratique pourrait mener à une poursuite judiciaire.
- * Ces activités sont exceptionnellement permises si elles servent à des fins de travail scolaire, pédagogique ou administratif.

Vous pouvez consulter la nouvelle *Politique sur l'utilisation des ressources informatiques et des services de réseautique et de télécommunication* sur le site Internet de la Commission scolaire, au www.csmv.qc.ca, dans la section « Politiques et règlements ».

Les personnes visées par la politique doivent se conformer à ses différentes dispositions. La Commission scolaire se réserve le droit de prendre toutes les mesures qu'elle juge appropriées en cas de non-respect de la politique, dont la suspension d'accès au réseau.

Une politique pour une utilisation responsable des ressources informatiques



COMMISSION SCOLAIRE
MARIE-VICTORIN

13, rue Saint-Laurent Est
Longueuil (Québec) J4H 4B7
450 670-0730
www.csmv.qc.ca
info@csmv.qc.ca



Sources Mixtes
Groupe de produits issu de forêts
bien gérées, de sources contrôlées
et de bois ou fibres recyclés.

Cert no. SW-COC-1537
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council

Imprimé avec de l'encre végétale
sur papier recyclable



SUIS-JE UN UTILISATEUR?

- Que vous soyez un élève, un enseignant ou un employé,
- que vous soyez rattaché à une école, un centre ou un service,
- que vous soyez un parent, un bénévole, un intervenant, un consultant ou un invité de l'extérieur de la Commission scolaire...

... dès l'instant où vous accédez au réseau informatique de la Commission scolaire, vous êtes un utilisateur des services et vous devez vous conformer aux règles d'utilisation de ces services.

S'identifier :

Mot de passe :

OK

J'AI OUBLIÉ

CONFIDENTIEL

POURQUOI MON CODE D'ACCÈS EST-IL PERSONNEL?

Un code d'accès permet à tout utilisateur de se connecter au réseau corporatif de la Commission scolaire pour travailler dans son répertoire, sur ses documents et dans les applications qui lui sont autorisées. Un profil de sécurité est associé à chaque code d'accès et détermine les applications, répertoires, fichiers, etc. auxquels l'utilisateur peut accéder.

Ce code d'accès, personnalisé à chaque utilisateur, revêt un caractère confidentiel et personnel. On peut le comparer à la carte d'accès bancaire et au NIP (numéro d'identification personnel), qu'on ne serait pas tenté de partager ni de divulguer. Le même degré de sécurité doit être maintenu au code d'accès au réseau : il est personnel et ne peut être partagé.

QU'EST-CE QUE LA BANDE PASSANTE DU RÉSEAU?

Le réseau informatique de la Commission scolaire peut se comparer au réseau routier. Lorsque plusieurs voitures se dirigent en même temps vers la même sortie, cela crée de la congestion et ralentit la circulation.

Il en est de même pour le réseau informatique. Lorsque plusieurs utilisateurs se dirigent en même temps vers le même circuit, cela crée de l'encombrement et ralentit votre tentative d'accès.

Pour résoudre cette difficulté, le réseau est muni d'une grande largeur de bande passante. Par contre, si tout le monde veut y accéder en même temps, la bande passante ne suffira jamais. Voilà pourquoi le réseau peut être plus lent à certains moments de la journée.

Le respect des bonnes pratiques d'utilisation permet d'améliorer la fiabilité du réseau.

EN QUOI LE TÉLÉCHARGEMENT PEUT-IL NUIRE AU RÉSEAU DE LA COMMISSION SCOLAIRE?

Le réseau de la Commission scolaire est partagé par environ 40 000 personnes. Bien sûr, tous ces gens ne travaillent pas en même temps, mais tous en sont des utilisateurs. Aussi, il est important de l'utiliser à bon escient.

En effet, le téléchargement est une activité relativement facile et courante. Par contre, certains éléments téléchargés exigent de grandes largeurs de bande passante, sont volumineux et monopolisent de grands espaces sur les serveurs.

De plus, ils ne sont pas toujours en lien avec le travail pédagogique ou administratif. Par exemple, les jeux vidéos, les applications de fond d'écran animé, la radio Web et même la télévision Web ne sont pas toujours nécessaires au travail, peuvent entraver la performance du réseau et, par conséquent, nuire au travail des autres utilisateurs.



Le réseau de la Commission scolaire est partagé par environ **40 000 personnes**.

